

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**  
**VILLE DE TOURNON-SUR-RHONE**  
**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS 01/2025/08**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf juin à dix-huit heures, le conseil d'administration, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Christiane CHERAR.

**Présents** : Mmes Christiane CHERAR, Nathalie RAZE, Marillac PONTIER, Lilyane BURGUNDER, Dominique LEPAGE conseillères municipales, M. Claude GANDINI, Omar GUERROUCHE conseillers municipaux,  
Mmes Jeanine RAVANAT, Mariane RAMBAUD,

**Excusés** : M. Frédéric SAUSSET qui a donné procuration à Mme CHERAR,  
M. Christophe DUMAS qui a donné procuration à M. Omar GUERROUCHE,  
M. Jean-Claude LUCAS qui a donné procuration à Mme Jeanine RAVANAT,  
Mme Françoise GOUNON qui a donné procuration à Mme Marillac PONTIER

**Absents** : Mmes Gisèle GOUNON, Claude JUGE, Sylvette RASCLE, M. Jean-Marc BERNARD

**Objet : Répartition des subventions 2025**

Mme Christiane CHERAR présente les propositions d'attribution de subventions au titre de l'année 2025 et rappelle que le versement des subventions est conditionné par la production d'une demande argumentée, comprenant notamment le dernier rapport d'activité, le dernier bilan financier ainsi qu'un budget prévisionnel pour l'année à venir.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 13 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention (Mmes D. LEPAGE, J. RAVANAT ne prennent pas part au vote des subventions aux associations dont elles sont membres)

Décide d'accorder les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>F</b>	<b>A P</b>	<b>TOTAL</b>
Ardèche Autonomie à Domicile	40 000		<b>40 000</b>
ADAPEI 07	200		<b>200</b>
Age Tendre	200		<b>200</b>

AMAV	200	300	500
ANPAA 07	2 500		2 500
APF France handicap	150		150
Arbre de Vie	200	600	800
Centre Socioculturel (convention CA 18 déc 23)	82 000		82 000
Ass. des Conjointes Survivants	215		215
UL Croix Rouge	3 600		3 600
Ass. pour le don de sang	350		350
Entraide Alimentaire	1 500		1 500
FNATH	350		350
France Alzheimer Ardèche	200	150	350
Ligue contre le cancer 07	200		200
Seinformer cancer	200		200
Plein les Yeux	350		350
Protection civile	350		350
RESF	350		350
Restos du Cœur	1 500		1500
Secours Catholique	350		350
Secours Populaire	5 100		5 100
1,2,3 Soleil	200		200
UNAFAM 07	200		200
<b>TOTAL</b>	<b>140 465</b>	<b>1 050</b>	<b>141 515</b>

Il est précisé que s'agissant des associations qui n'ont pas déposé de demande ou ont déposé une demande incomplète, le versement de la subvention nécessitera d'avoir préalablement satisfait aux formalités requises, les sommes inscrites précédemment ne valant pas affectation aux associations concernées.

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de LYON, 184 Rue Duguesclin 69433 LYON Cedex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre suivent les signatures des présents.

Pour extrait certifié conforme, la présente délibération a été affichée le

Le présent acte sera exécutoire dès réception en Sous-Préfecture, en application de la loi 82-213 du 02/03/82 AR 2 et de la loi 82-623 du 22/07/82

Le Maire,

Le Président du conseil d'administration du

Centre Communal d'Action Sociale,

**Frédéric SAUSSET**



A handwritten signature in blue ink, consisting of a horizontal line with a large, stylized flourish above it.

